

Comité Régional de la Biodiversité Rhône-Alpes

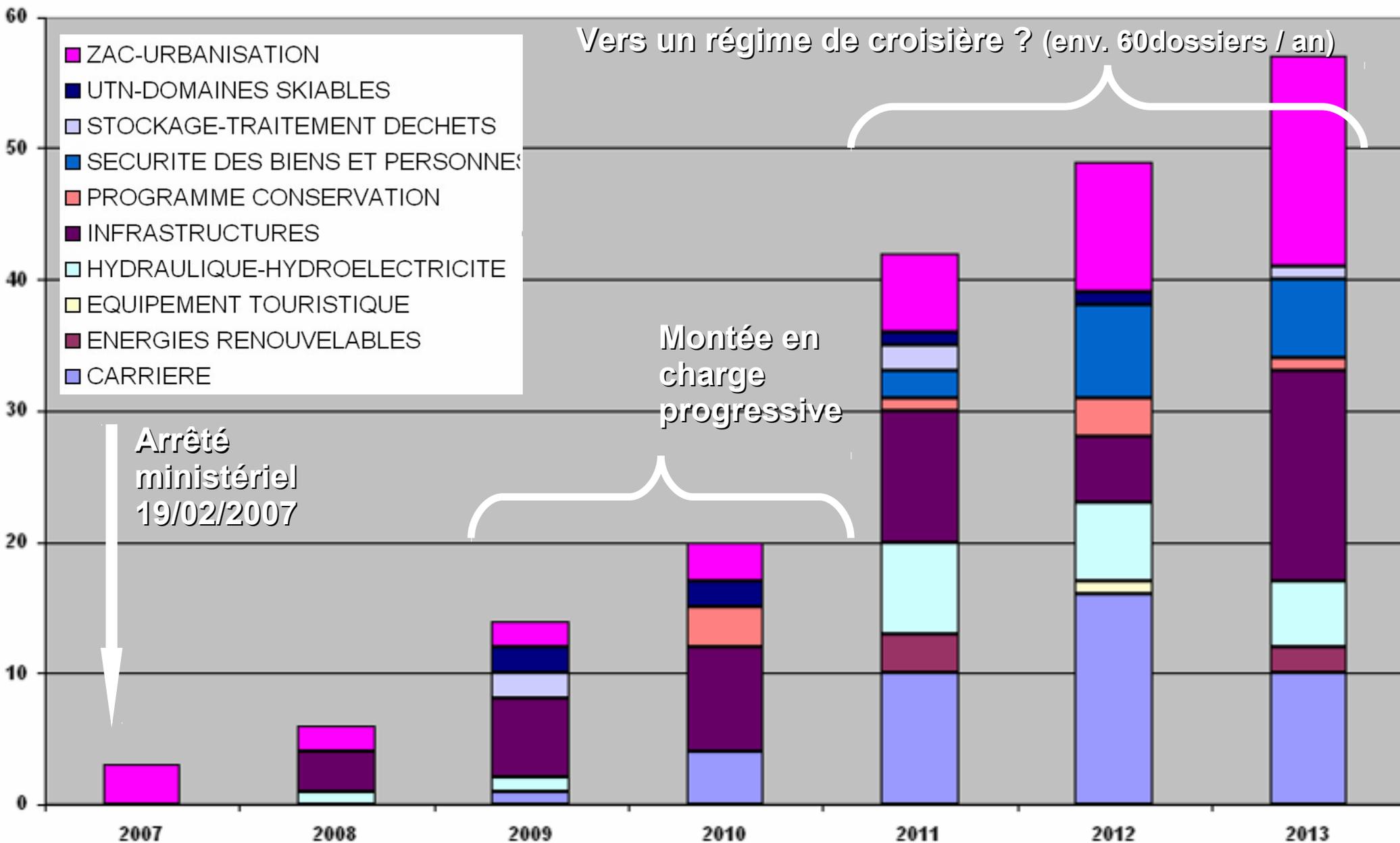
11 février 2014

***Mesures compensatoires
pour destruction de
zones humides et /ou
d'espèces protégées :
réflexions en cours***



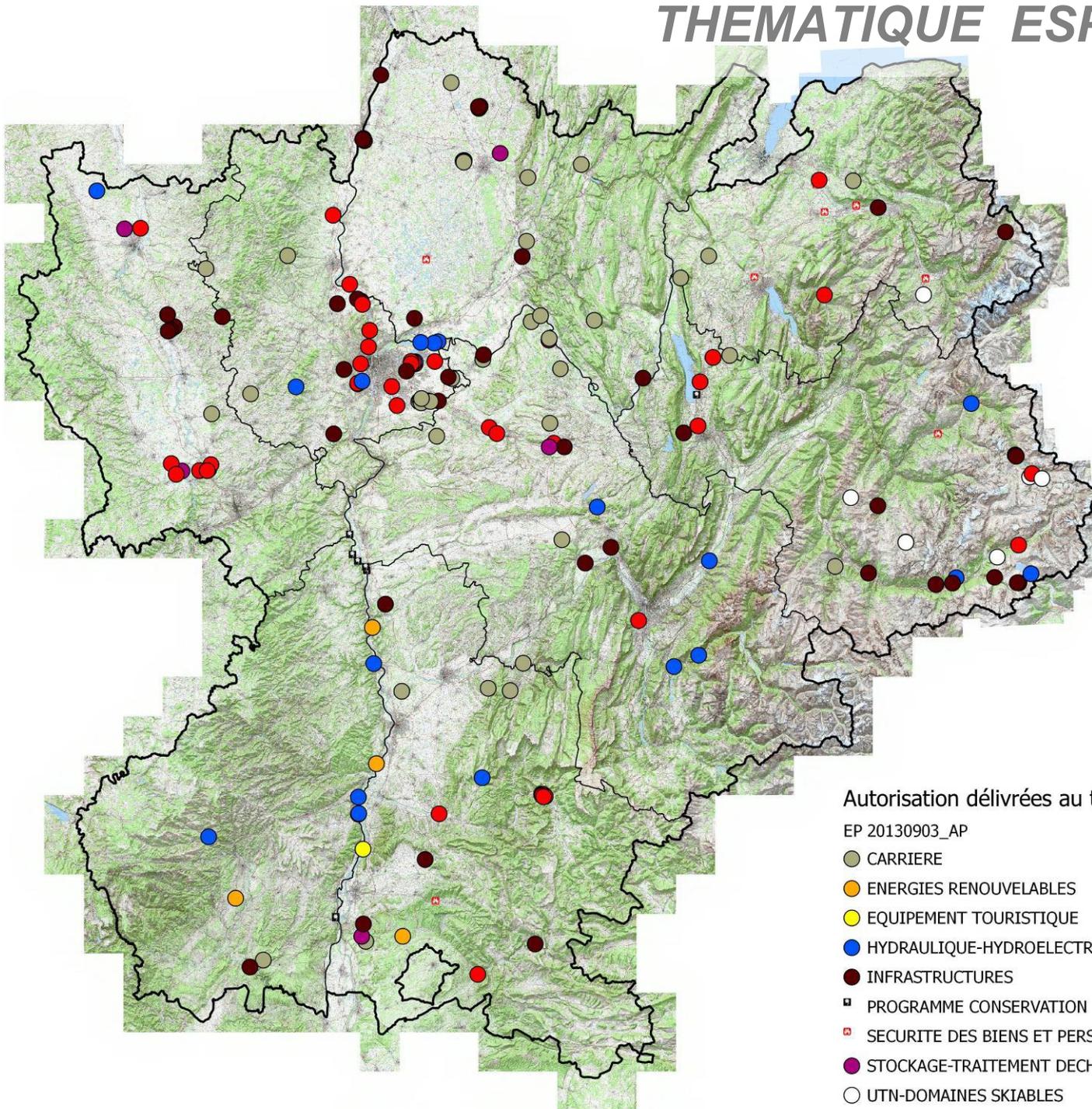
CONSTAT

THEMATIQUE ESPECES PROTEGEES (AP signés)



THEMATIQUE ESPECES PROTEGEES

LE CONSTAT

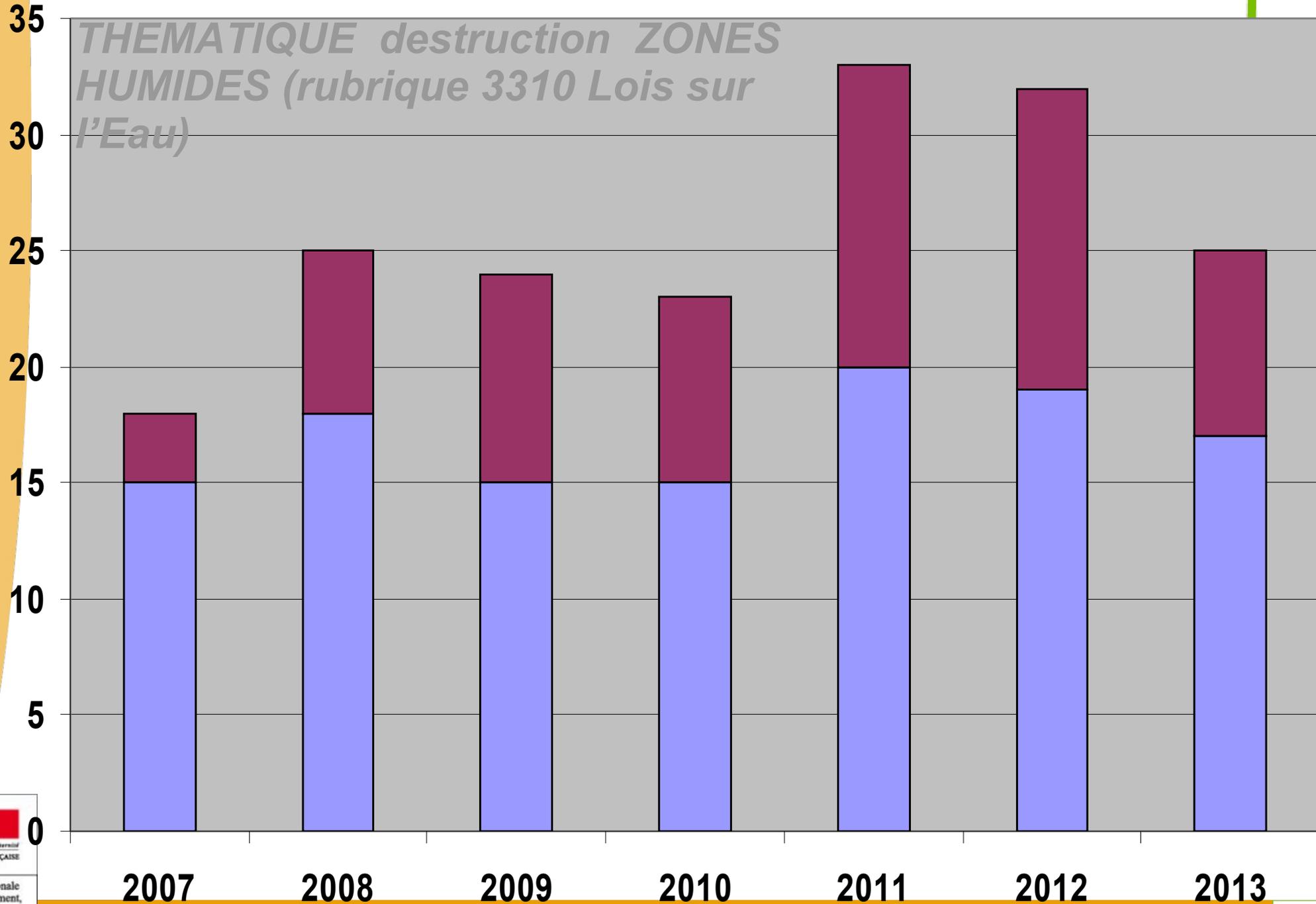


Autorisation délivrées au titre dérogations "Espèces protégées" de 2007 à 2013

EP 20130903_AP

- CARRIERE
- ENERGIES RENOUVELABLES
- EQUIPEMENT TOURISTIQUE
- HYDRAULIQUE-HYDROELECTRICITE
- INFRASTRUCTURES
- PROGRAMME CONSERVATION
- SECURITE DES BIENS ET PERSONNES
- STOCKAGE-TRAITEMENT DECHETS
- UTN-DOMAINES SKIABLES
- ZAC-URBANISATION

Localisation des procédures instruites en Rhône-Alpes par catégories de projets

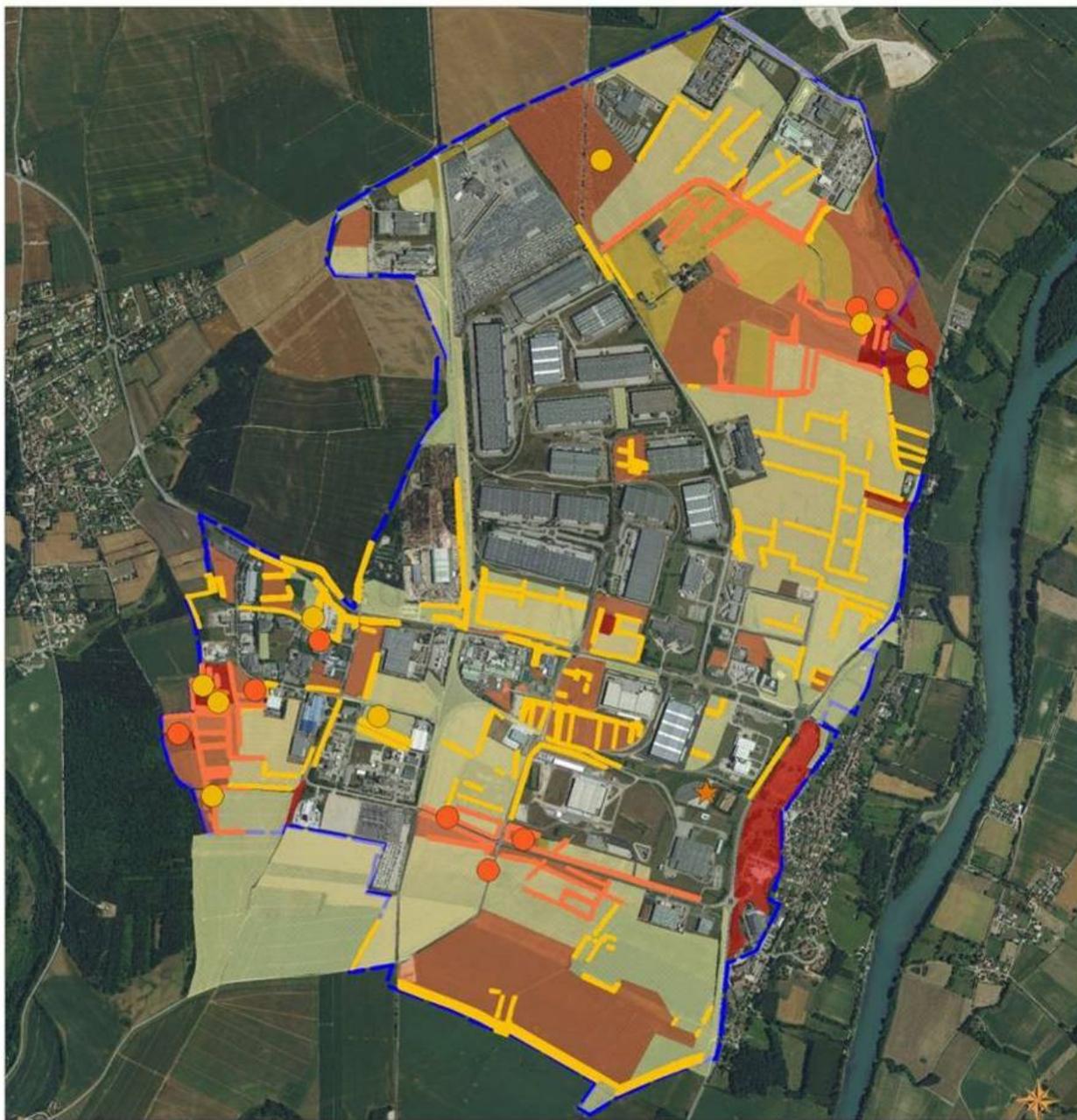


L'APPROCHE ACTUELLE

« EVITER, REDUIRE, COMPENSER »

- ✓ En amont : **éviter et réduire les impacts** en tenant compte de la biodiversité présente dans les projets :
- ✓ Utilité d'un **pré-cadrage** avec les maîtres d'ouvrage,
- ✓ Production de connaissances suffisantes sur des secteurs clef dans l'objectif d'un **état des lieux initial complet** :
 - ✓ Cas des **stations de sports d'hiver**,
 - ✓ **Grandes zones d'aménagement** (étude en cours sur la ZAC de la Plaine de l'Ain) ;





Sources : SMPA - Cartographie: Biotope, 2013

Le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain

Périimètre actuel du PIPA

Enjeux faune-flore
Surfaciques

- Faible
- Modéré
- Assez fort
- Fort

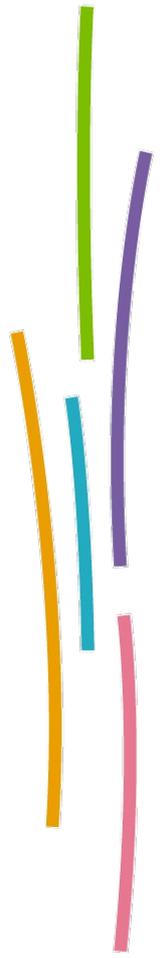
Enjeux faunistiques
Associés aux linéaires de haies

- Assez fort
- Modéré

Enjeux ponctuels

- Assez fort (Crapaud calamite)
- Assez fort (Flore)
- Modéré (Flore)

Hiérarchisation des enjeux faune-flore sur l'ensemble du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, 2013



MUTUALISER LE SAVOIR-FAIRE

« EVITER, REDUIRE, COMPENSER »

- ✓ Améliorer **le suivi** des mesures pour s'assurer de leur efficacité au profit de la biodiversité :
 - * Mise au point d'un outil de référencement (BD couplée SIG) des mesures ERC ;

- ✓ Faire connaître les **mesures efficaces** :
 - * Mise en ligne des décisions publiées, des rapports de suivi....



1/ Bourse «mesures compensatoires» (ZH+EP) :

Si une compensation d'impact est nécessaire, viser la cohérence et l'efficacité au travers de sites potentiels de mesures compensatoires pré-identifiés à l'échelle des territoires :

* **Plans de gestion** stratégiques des zones humides :

- Exemple du CISALB,

* Appui sur des **programmes préexistants**:

- Fiches-action **contrats de rivière**,

- Plans Nationaux (et régionaux) d'Actions « **Espèces** »



L'APPROCHE MUTUELLE

« EVITER, REDUIRE, COMPENSER »

Zones humides

Plan d'action de Chambéry métropole

115 zones humides
4 engagements

Gestion

Restaurer et entretenir les 19 zones humides les plus dégradées

Non dégradation

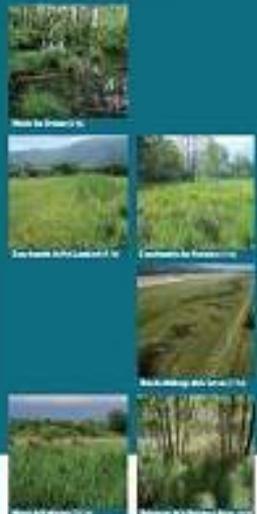
Ne pas dégrader les 99 zones humides d'intérêt remarquable

Préservation

Inscrire les 115 zones humides dans les documents d'urbanisme

Développement durable

Intégrer les zones humides dans les projets d'aménagement



L'exemple du CISALB

REFLEXIONS EN COURS

2/ **Sensibiliser** les maîtres d'ouvrage :

- * Séminaire en septembre 2014 à la DREAL sur la prise en compte de la biodiversité dans les projets ;

3/ Vers la **simplification des procédures** :

- * Expérimentation en Savoie « procédure unique Loi sur l'Eau » en lien avec autres procédures espèces protégées, défrichement...

4/ Vers des **plans de gestion globaux pluriannuels** des territoires de projets pour les maîtres d'ouvrage :

- * Exemple de l'aéroport Lyon St Exupéry

